

## **NON AU SACCAGE DU LAC**

### **LETTRE AUX LOURDAIS**

Lors du Conseil Municipal du 08 octobre 2004 le Maire de Lourdes a fait voter son projet de confiscation du lac pendant 50 ans : sans vous consulter ; sans consulter les élus, les associations, les riverains. Nous sommes mis devant le fait accompli. Son projet est déjà « ficelé ». Les dés sont pipés.

#### **Pourquoi faut-il s'y opposer ?**

- ❑ *Parce que notre patrimoine est confisqué en faveur d'investisseurs qui ne cherchent que leur intérêt.*
- ❑ *Parce que le droit d'accès et la gratuité en. seront forcément limités dans le temps.*
- ❑ *Parce qu'il existe un risque de catastrophe écologique irréversible.*

Le Lac de Lourdes (d'origine glaciaire) et ses abords - forêts, tourbières ...- sont **patrimoine des Lourdaises et des Lourdais** (déjà payé 10 milliards de francs en 1989) **et doivent le rester**. La construction de chalets et d'une unité résidentielle de tourisme dénaturera le site et en réservera l'usage aux. privilégiés, locataires des lieux.

#### **Notre proposition**

*Consulter les citoyens au moyen d'un référendum d'initiative locale afin de recueillir l'avis des Lourdaises et des Lourdais sur un projet de cette importance.*

- ▶ La commune doit garder la maîtrise de son patrimoine et le faire fructifier dans le respect de son environnement - pas de bétonnage.
- ▶ Il faut rester cohérent dans les choix et penser globalement à un aménagement du site - reconstruction du restaurant de l'embarcadère, aménagement du ponton en proposant une délégation de service public sur l'ensemble lac, golf et club-house pour en finir avec le déficit financier.
- ▶ Il faut créer en lieu et place d'un bail de 50 ans un partenariat public/privé de type S.E.M. (Société d'économie mixte) avec ouverture du capital. Le lac de Lourdes représente un formidable potentiel de développement touristique et économique. Cela réussit ailleurs dans les Hautes-Pyrénées, pourquoi chez nous ?

Si vous ne voulez pas des 150 chalets et de la résidence, si vous ne voulez pas du bétonnage des abords du LAC, de la confiscation des lieux , rejoignez-nous en exprimant votre opinion . Déposez vos suggestions et/ou venez nous rencontrer à la permanence du Groupe d'Opposition Municipale, 6 avenue Maréchal Juin à Lourdes, les jeudis de 17 heures à 20 heures.

Le Groupe d'Opposition Municipale (G.O.M.) s'est opposé et s'oppose toujours à ce projet dévastateur pour l'environnement et la préservation du site. Pensons à nos enfants...Il est de notre devoir de le préserver et de l'aménager avec harmonie pour que chacun puisse en profiter (randonneurs – coureurs – promeneurs – cyclistes – visiteurs).

